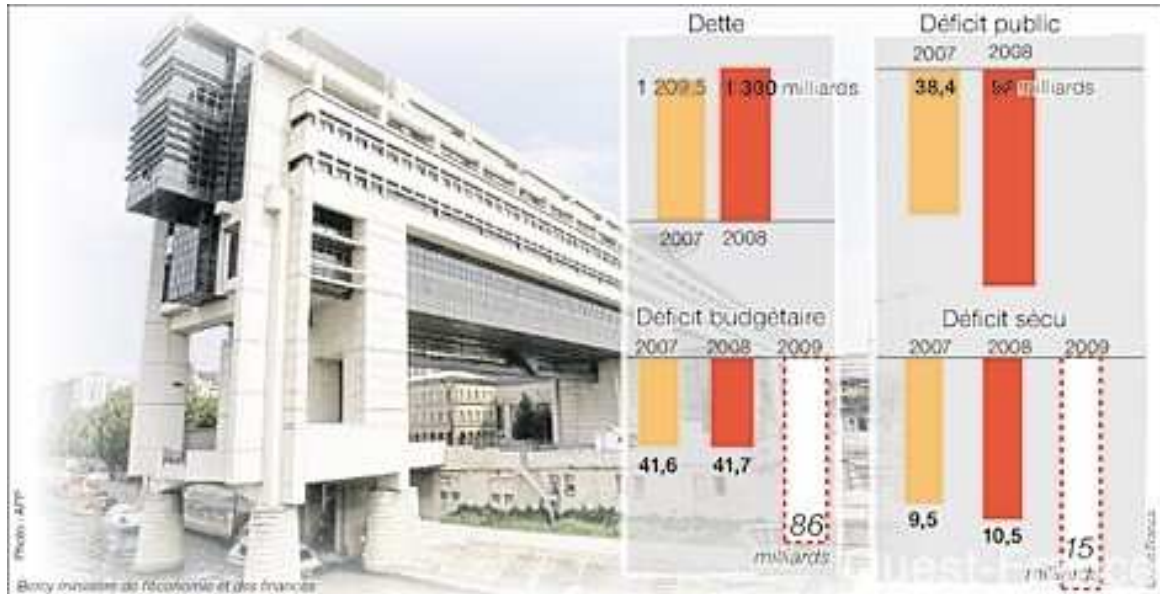


FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE
BÂTIMENT – TRAVAUX PUBLICS – BOIS – PAPIER-CARTON
MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

REVUE DE PRESSE SEMAINE 8/09

1



1. Imerys en baisse après la chute de ses ventes au 4e trimestre
2. Retraite : moins de départs pour carrières longues
3. "On ne traite pas la politique de l'emploi à coup de lois"
4. Ciments Français d'accord pour une fusion avec sa maison-mère Italcementi
5. Un patron français gagnait 4.400 euros par mois en 2006
6. Vinci et Sanef, candidats pour la concession Canal Seine-Nord Europe
7. Le déficit public dépassera "forcément" 4,4% du PIB en 2009, selon Eric Woerth
8. Fin de vie: unanimité à l'Assemblée pour une allocation d'accompagnement
9. Répartition des profits des entreprises: Parisot ne suit pas Sarkozy
10. Un mini-sommet pour réduire la fracture sociale
11. Partage du profit : 5,5 % vont aux salariés, selon l'Insee
12. Les négociations sur les retraites complémentaires piétinent
13. Elise recycle le papier pour protéger l'environnement
14. La fusion d'Italcementi avec Ciments Français fait des remous
15. Sommet social - "Le front syndical ne lâchera pas", Jean-Claude Mailly
16. Guadeloupe: un syndicaliste tué, trois policiers blessés
17. Les mesures anticrise issues du sommet social
18. Sarkozy promet 580 millions d'euros pour les DOM
19. Heures sup : les exonérations ont coûté 2,8 milliards d'euros en 2008
20. Saint-Gobain s'effondre en Bourse après l'annonce d'une augmentation de capital de 1,5 milliard d'euros
21. Le Fonds d'investissement social laisse les partenaires sociaux dubitatifs
22. Le financement du chômage partiel divise le patronat
23. Heures supplémentaires : légère hausse fin 2008, malgré la crise
24. Recul de 0,4% des prix en France en janvier

Les échos 13 février 2009

Imerys en baisse après la chute de ses ventes au 4e trimestre

PARIS (Reuters) - Imerys essuie l'une des plus fortes baisses du SRD en Bourse de Paris, au lendemain de la publication d'un résultat net en baisse de 43% en 2008, dans un environnement particulièrement difficile.

Tout en saluant les mesures prises par le spécialiste des matériaux de construction et minéraux de spécialité pour faire face à la chute brutale de l'activité, les analystes ont dégradé le titre en attendant une amélioration de l'environnement.

Vers 11h15, le titre perd 2% à 31,36 euros, alors que l'indice SBF 120 avance de 2,11%.

Constatant une chute des résultats du 4e trimestre plus forte que prévue, avec une baisse "historique" des volumes de ventes (-17,1%), Oddo Securities est passé d'"achat" à "accumuler", avec un objectif de cours ramené de 44 à 32 euros.

Le broker estime toutefois que les tendances très négatives, liées à un déstockage massif et généralisé de clients d'Imerys, n'est pas extrapolable en 2009, sauf au 1er trimestre.

"Nous avons confiance dans l'amélioration tendancielle des performances du groupe en 2009", écrit Oddo Securities.

De même, Kepler Capital Markets a abaissé sa recommandation, de "conserver" à "alléger", avec un objectif de 42 euros. Son analyste Joseph Pujal met en avant l'absence de visibilité.

"Bien que nous approuvions grandement la réactivité et les efforts de baisse des coûts (d'Imerys), nous restons en retrait sur le titre en raison de la sensibilité de l'Ebit à la baisse des volumes, jusqu'à ce qu'apparaissent des signes de reprise de l'activité (et pour le moment la société n'en voit pas)", écrit-il dans une note de recherche obtenue sur le marché.

De son côté, CA Cheuvreux a abaissé son objectif de cours, de 43 à 39 euros, tout en restant à "surperformance".

Imerys a annoncé jeudi un résultat net 2008, part du groupe, de 161,3 millions d'euros, contre 284,2 millions, un chiffre d'affaires de 3.449,2 millions, contre 3.401,9 millions, avec une baisse de 17,1% au 4e trimestre. Dans ce contexte, le groupe propose une baisse du dividende, à 1,00 euro en 2008 contre 1,90 euro en 2007.

"Au cours de l'année 2008, Imerys a évolué dans un environnement marqué par une dégradation progressive des conjonctures économiques américaine et européenne. Cette dégradation s'est brusquement accélérée à l'automne, entraînant une contraction sans précédent des volumes de vente dans les derniers mois de l'année", a déclaré Imerys dans un communiqué.

"Depuis l'été, la priorité a été donnée à la génération de cash flow libre (...) et à l'adaptation de l'outil de production au niveau de la demande (...), a-t-il précisé.

Retraite : moins de départs pour carrières longues

Les Français sont partis à la retraite à l'âge de 61 ans en moyenne l'année dernière.

L'âge moyen du départ à la retraite en France ne recule que très lentement. L'an dernier, il était de 61 ans, selon les statistiques de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV), qui gère les pensions des salariés du secteur privé. C'est un mois plus tard qu'en 2007. Cette évolution est due, pour l'essentiel, au reflux du dispositif carrières longues, mis en place lors de la réforme de 2003 pour permettre aux salariés ayant commencé à travailler très jeunes de pouvoir faire valoir leurs droits avant 60 ans. Ils étaient 100.620 à bénéficier de ce dispositif l'an dernier, 16.000 de moins qu'en 2007. « *Même s'ils restent importants, les départs anticipés pour longue carrière commencent à refluer après une forte montée en charge jusqu'en 2007* », constate Danièle Karniewicz, la présidente CGC de la CNAV.

Le recul devrait se poursuivre, car les salariés ayant commencé à travailler tôt recule de génération en génération avec l'allongement de la scolarité et des études.

Le faible impact de la surcote

Alors que la France est désormais « *au coeur du papy-boom* » depuis 2004, avec environ 800.000 départs à la retraite par an, les mécanismes de surcote et de décote, qui sont censés faire reculer l'âge de départ, n'ont en réalité pas d'impact important, remarque Danièle Karniewicz. Les salariés qui retardent leur départ pour bénéficier d'une surcote sont pourtant nombreux : presque un sur dix en 2008, contre moins de 8 % en 2007 (voir graphique). « *Mais cela concerne, majoritairement, de courtes périodes*, poursuit la présidente de la CNAV. *Leur impact est donc peu significatif. Il devrait être plus marqué dans les années à venir.* » D'abord à cause des dispositions nouvelles entrées en vigueur le 1er janvier 2009, qui font passer la surcote à 5 % par année supplémentaire travaillée. « *Mais aussi parce que le niveau des pensions se dégrade, les salariés seront plus nombreux à choisir la surcote pour améliorer leurs revenus.* »

Le nombre de Français qui, à l'inverse, acceptent de subir une décote sur leur pension en partant plus tôt, est à peu près stable. « *Il est difficile d'analyser ce chiffre*, poursuit Danièle Karniewicz. *Les sondages réalisés par la CNAV montrent, chez certains salariés, une envie de quitter l'entreprise le plus tôt possible, quitte à subir une décote. C'est révélateur du malaise des seniors dans le monde du travail.*

La tribune 16 février 2009

Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'Emploi

"On ne traite pas la politique de l'emploi à coup de lois"

Dans un entretien à La Tribune, Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'Emploi, revient sur les enjeux de la grande réunion sociale de l'Élysée ce mercredi.

La Tribune : Tout au long de la semaine dernière, vous avez rencontré les partenaires sociaux pour préparer la réunion de mercredi avec le chef de l'Etat. Au moment où le climat social se tend, quels enseignements en tirez-vous ?

Laurent Wauquiez : Le souhait du président de la république était que l'on mette tous les sujets sur la table, sans exclusive dans le souci d'être à l'écoute des partenaires sociaux. Force Ouvrière est ainsi revenu sur les contreparties aux allègements de charges, la CFDT a parlé de son fonds d'investissement social, la CGT du moratoire sur les licenciements... Au total, nous avons eu près de 15 heures de discussion dont je retiens des idées intéressantes. Quand les syndicats parlent d'investir dans la formation cela m'intéresse car on sort de la vieille opposition entre le capital et le travail, où l'investissement n'est que dans le capital. Poser l'idée qu'en période de crise, il faut aussi investir dans les salariés est une idée simple mais forte.

Avez-vous senti les partenaires sociaux très déterminés face au gouvernement ?

Je ne ressors pas de ces tables rondes avec le sentiment d'une opposition frontale sans possibilité de rencontre. Personne parmi les syndicats ne conteste l'utilité du plan d'investissement. Mais à côté, ils souhaitent d'autres mesures.

Les syndicats attendent, le 18 février, des décisions concrètes. Qu'allez-vous leur proposer ?

Il y aura des mesures très concrètes, opérationnelles, parmi les pistes évoquées par le président de la république autour du chômage partiel, de l'aide aux victimes de la crise ou des mesures vers les classes moyennes comme le chèque emploi service universel préfinancé. D'autres nécessiteront de travailler plus longtemps car ce sont des choix de plus grande ampleur.

Parmi ces sujets, il y a le partage profits-salaire. C'est une question compliquée, à un moment où une entreprise comme *Total* annonce 14 milliards d'euros de bénéfices. Cet exemple vous choque ?

D'abord, dans la période actuelle, je préfère qu'une entreprise française fasse des bénéfices plutôt qu'elle licencie. Et si *Total* en profite pour être exemplaire sur l'emploi des seniors ou des jeunes, comme ils ont su l'être en matière de rapidité de baisse des prix ou du financement de la prime à la cuve pour les plus modestes lorsque Christine Lagarde le leur a demandé, alors je crois que nous aurons tout lieu de nous réjouir.

Vous misez donc sur l'exemplarité des entreprises plutôt que sur une loi ?

Le président a voulu poser la question sur un sujet majeur de la crise. Les débordements du capitalisme financier ont tué le capitalisme économique et de production. Dans la famille politique dont je me réclame, nous sommes attachés à la valeur de l'entrepreneuriat, avec une rentabilité dans la durée. Nous nous opposons à un partage de la valeur ajoutée courttermiste, qui exige des rendements des capitaux investis qui sont déraisonnables. Il faut se poser ces questions : comment fait-on pour que le taux de rendement des actionnaires n'épuise pas les capacités d'investissement de l'entreprise dans la durée? Comment fait-on pour que l'argent dégagé bénéficie de manière équilibrée aux actionnaires et aux salariés ? C'est une réflexion de longue haleine.

A un moment où la situation se dégrade, faut-il changer d'orientation dans la politique de l'emploi ?

Nous avons déjà fait beaucoup de choses. Depuis le mois de septembre, nous avons facilité l'activité partielle pour prévenir les licenciements, débloqué une enveloppe de 100.000 contrats aidés supplémentaires, accéléré la fusion ANPE-Assedic pour améliorer le service aux demandeurs d'emploi, institué une aide à l'embauche dans les TPE, accompagné les réformes de la formation professionnelle et de l'assurance-chômage... Dans tous les cas, nous avons pris nos responsabilités pour aider les victimes de la crise et minimiser ses effets sur l'emploi. Et nous avons à chaque fois dégagé les moyens nécessaires avec, par exemple, les 500 millions du plan de relance, les 700 millions dédiés à l'aide à l'embauche auxquelles il faudrait ajouter les financements dégagés par les partenaires sociaux notamment les 200 millions sur les fonds de la formation professionnelle. Est-ce suffisant ? Le président est très pragmatique. La rencontre du 18 février est une étape supplémentaire.

Les partenaires sociaux semblent traîner des pieds pour investir des fonds paritaires dans la formation des chômeurs et des salariés fragiles. Faut-il une loi pour les pousser à agir ?

Je n'ai pas cette lecture. Ils ont accepté de négocier sur ce sujet et de débloquer 200 millions d'euros tout de suite, puis 900 millions d'euros par an. Nous allons traduire leur accord en loi au printemps. Cela va nous permettre de débloquer des fonds. Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut coupler la formation à l'activité partielle. Les PME qui vont licencier perdront un savoir-faire qu'elles ne retrouveront pas. Il faut à tout prix l'éviter.

Dans les dispositifs sectoriels, les aides de l'Etat sont assorties de contreparties. Ce « donnant-donnant » est assez nouveau pour la droite. Est-ce le présage d'une évolution de la politique de l'emploi ?

La vieille politique de gauche - et parfois l'actuelle - est de croire qu'on traite la politique de l'emploi à coup de lois. On le voit avec Benoît Hamon et son souhait de rétablir l'autorisation administrative de licenciement. C'est de l'utopie législative ! La vieille approche de droite, cela a pu être parfois de laisser-faire. Aujourd'hui, nous sommes prêts à aider certains secteurs, mais nous demandons des contreparties. Cette approche, très nouvelle, est celle qui a le meilleur effet de levier.

Face à l'afflux de demandeurs d'emploi, Pôle Emploi semble un peu débordé. Est-il en mesure d'absorber la hausse du chômage ?

Avec 45.000 salariés, 1.500 sites, deux statuts et des cultures différentes, la fusion ANPE-Unedic est une réforme compliquée. Un an après le vote de la loi, les choses ont déjà évolué grâce au travail remarquable fait par Christian Charpy et ses équipes. Il est évident que la crise rend la gestion plus difficile pour Pôle Emploi. Mais heureusement que nous avons engagé en 2008 la réforme du service public de l'emploi, à l'image de ce qu'on fait d'autres pays comme la Suède, du Royaume-Uni ou de l'Allemagne. Quand il y a eu des difficultés en décembre avec des dossiers qui s'accumulaient, nous avons pu réagir tout de suite et mettre en place des moyens supplémentaires. En trois semaines, Pôle Emploi a diminué de 40% le nombre de dossiers en attente.

Enfin, la politique de l'emploi est très calée sur les cycles économiques. Toute politique structurelle est-elle vouée à l'échec ?

Depuis son élection, le président a souhaité que l'on sorte d'une approche passive de la politique de l'emploi, d'un système où l'on n'investit que lorsque les gens sont au chômage. Nous avons essayé de remonter le plus en amont possible les outils de la politique de l'emploi. Cela se traduit notamment par le soutien à la création d'emploi. Nous avons aussi fait une vraie révolution culturelle en favorisant le retour à l'emploi avec le CTP, la fusion ANPE-Unedic, les contrats autonomie pour les jeunes. Mais la politique de l'emploi doit être hyper réactive. Par exemple, nous avons développé les contrats aidés depuis juillet pour éviter que les gens ne restent scotchés dans du chômage de longue durée. Je l'assume sans aucun problème.

La tribune 17 février 2009

Ciments Français d'accord pour une fusion avec sa maison-mère Italcementi

Le groupe de matériaux de construction s'est déclaré en faveur du projet d'absorption par Italcementi, qui possède déjà 82% de son capital.

D'ici la fin du premier semestre, *Ciments Français* et sa maison-mère, Italcementi, devrait fusionner. Le groupe italien de matériaux de construction a approuvé lundi un plan de "simplification de sa structure" via l'incorporation de sa filiale *Ciments Français*. Italcementi dispose déjà de 81,94% des parts du groupe hexagonal. Le rapprochement des deux groupes se ferait grâce à la première fusion transfrontalière européenne.

Le conseil d'administration de *Ciments Français* s'est déclaré en faveur de ce projet, qui prévoit une parité de 8,25 actions ordinaires Italcementi pour une action ordinaire *Ciments Français*. Cela équivaut à une prime de 12,9% par rapport aux moyennes des cours des trois derniers mois.

D'après les deux entreprises, l'absorption de *Ciments Français* par Italcementi simplifierait nettement la structure du groupe, mais elle n'entraînerait aucun changement dans leurs activités industrielles et aucun licenciement pour *Ciments Français*. "Nous devons resserrer les rangs et les coûts de l'ensemble de notre structure de manière à être plus performants à un moment où notre rentabilité est affectée par la baisse des volumes et la hausse des coûts des matières premières", a ainsi affirmé Yves René Nanot, le PDG de *Ciments Français*.

Un autre effet de ce rapprochement serait d'améliorer la liquidité du groupe, puisqu'il permettrait d'élargir le flottant à plus de 50% du capital. Mécaniquement, il priverait Italmobiliare, la holding de la famille Pesenti, du contrôle absolu sur le groupe. Pour le moment, celle-ci dispose en effet de 60% d'Italcementi, qui contrôle lui-même 82% de *Ciments Français*.

La cotation de *Ciments Français* a été suspendu lundi à la Bourse de Paris, elle devrait reprendre ce mardi matin

La tribune 16 février 2009

Un patron français gagnait 4.400 euros par mois en 2006

Les chiffres de l'Insee montrent qu'en moyenne un chef d'entreprise a un salaire trois fois supérieur à un ouvrier.

Barack Obama, en annonçant le plafonnement à 500.000 dollars, soit 386.000 euros, de la rémunération annuelle des dirigeants d'entreprises ayant reçu des aides, a relancé un débat récurrent de ce côté-ci de l'Atlantique, celui des salaires des patrons. Quand la CGT réclame l'instauration d'un salaire maximal, Xavier Bertrand, secrétaire général de l'UMP, pose, lui, le problème des écarts de salaires dans l'entreprise, les jugeant « parfois complètement extravagants ». Qu'en est-il réellement ? Selon l'Insee, le salaire net annuel moyen des dirigeants de sociétés salariées s'élevait en 2006 à 52.700 euros, soit ramené sur douze mois un salaire net mensuel de l'ordre de 4.400 euros. « On le voit, c'est sans commune mesure avec les rémunérations des grands patrons évoquées régulièrement dans la presse », souligne Jean-Eudes du Mesnil du Buisson, délégué général de la CGPME. Évidemment, cette moyenne ne tient pas compte de certains éléments de rémunération comme les voitures de fonction, les bonus ou les stock-options. Mais Jean-Eudes du Mesnil du Buisson pointe le fait que, pour les patrons de PME et TPE, ces deux dernières formes de rémunération sont anecdotiques. Ces statistiques masquent également de nombreuses disparités. Par exemple, le dirigeant d'une entreprise de plus de 250 salariés affiche en moyenne un salaire net annuel moyen de près de 189.000 euros (15.700 euros par mois) quand le patron d'une PME comptant moins de 10 salariés a en moyenne un salaire annuel de 36.200 euros (3.000 euros net par mois). Si l'on prend le salaire net annuel moyen de 52.700, cela représente selon les statistiques 2006 de l'Insee environ trois fois le salaire net annuel moyen d'un ouvrier ou d'un employé du secteur.

La question des disparités salariales se pose également au sein de la population des dirigeants d'entreprise. Comme le montrent les chiffres de l'Insee le salaire des chefs d'entreprise varie en fonction de plusieurs facteurs. Le montant inscrit au bas de la feuille de paie n'est pas le même, par exemple, si vous êtes un homme ou une femme. Ainsi le salaire net annuel moyen d'une femme chef d'entreprise est de 37.800 euros (soit 3.100 euros par mois), soit une différence de 48 % par rapport au salaire moyen des dirigeants dans leur ensemble. Dans les services, il y a même un écart de 68 %.

statut du dirigeant

De même, les patrons d'entreprises de plus de 250 salariés ont un salaire cinq fois plus important que ceux qui dirigent des PME de moins de 10 salariés. Le salaire varie également avec la localisation de l'entreprise. On est mieux payé à Paris qu'en province. Le statut du dirigeant est également un élément déterminant dans la fixation du niveau de salaire. Un dirigeant de SA ou de SAS est deux fois et demi mieux payé qu'un gérant minoritaire ou non associé. Enfin, sectoriellement, les patrons les moins bien payés se retrouvent dans la construction et le commerce quand les meilleurs salaires sont dans l'industrie et les services. On peut néanmoins noter que les patrons des services ont vu leur salaire baisser de plus de 16 % par rapport à 2005. Anne Eveno

Bati actu 16 février 2009

Vinci et Sanef, candidats pour la concession Canal Seine-Nord Europe

Vinci et Sanef ont annoncé leur candidature, chacun de leur côté, pour l'obtention de la concession du canal Seine-Nord Europe, un projet de liaison fluviale entre la Seine et le réseau nord-européen qui verra le jour d'ici à 2015

Le groupe français de BTP, Vinci, et la filiale de l'espagnol Abertis, Sanef, ont officialisé leur projet de se porter candidat pour obtenir la concession du canal Seine-Nord Europe.

Ce projet, destiné à combler l'absence de liaison à grande échelle entre la Seine et le réseau fluvial de l'Europe du Nord, est estimé à 4 milliards d'euros. Déclaré d'utilité publique à l'automne dernier, ce partenariat public-privé, qui sera financé par l'Etat, l'Union européenne, les collectivités territoriales et le partenaire privé sélectionné, devrait relier, sur 106 km, Compiègne (Oise) à Aubencheul-au-Bac, entre Douai et Cambrai (Nord).

Comme le souligne l'AFP, un dialogue compétitif, jusqu'à la mi-2011, doit permettre de choisir un candidat pour le contrat de conception, construction et exploitation de l'ouvrage dans le cadre d'un PPP. Les Voies Navigables de France sont le maître d'ouvrage.

Les échos 17 février 2009

Le déficit public dépassera "forcément" 4,4% du PIB en 2009, selon Eric Woerth

Le ministre du Budget estime que le recul du PIB dépassera 1% cette année. La dégradation de la conjoncture pourrait creuser à 15 milliards d'euros le déficit de la Sécurité sociale.

L'ampleur de la crise le laissait deviner, le ministre du Budget l'a confirmé : la prévision d'un déficit budgétaire de 86 milliards d'euros sera "révisée en hausse" et le déficit public français (Etat, collectivités locales, Sécurité sociale) "dépassera forcément 4,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2009", a indiqué Eric Woerth dans un entretien publié sur Capital.fr.

Jusqu'ici, les prévisions officielles faisaient état d'un déficit public à 4,4% cette année, soit déjà bien au-dessus du seuil des 3% prévu par le Pacte européen de stabilité, avant d'entamer une décrue en 2010 (à 3,1%), 2011 (2,3%) et 2012 (1,5%). Le mois dernier, la Commission européenne se montrait bien plus pessimiste avec une prévision d'un déficit public bondissant à 5,4 % du PIB en 2009 et 5 % en 2010.

Cette nouvelle dérive tient essentiellement d'une conjoncture qui s'annonce plus mauvaise qu'attendu. Eric Woerth explique ainsi qu'avec "l'effondrement de la croissance au quatrième trimestre, "le recul de l'économie ne peut être que supérieur à 1% en 2009", la projection officielle du gouvernement. Bruxelles table, pour sa part, sur une contraction du PIB de 1,8%.

"Avec la dégradation de la conjoncture, la hausse du déficit de la Sécurité sociale est quasiment automatique car elle joue un rôle puissant d'amortisseur social", poursuit le ministre. En raison du brutal ralentissement de la masse salariale sur laquelle sont assises les cotisations, le "trou" de la Sécu pourrait frôler les 15 milliards d'euros dès cette année, estime-t-il.

Dans un tel contexte, quelles marges de manœuvres alors qu'un sommet social se tient demain entre le président de la République et les partenaires sociaux ? "Même en période de crise, il faut continuer à maîtriser les dépenses courantes comme nous l'avons prévu", a répondu Eric Woerth en confirmant que des mesures concrètes seraient annoncées. Le ministre s'est néanmoins refusé à évoquer un deuxième plan de relance après le train de mesures de 26 milliards d'euros déjà annoncé.

La ministre de l'Economie, Christine Lagarde, doit annoncer de nouvelles prévisions économiques le mois prochain.

Fin de vie: unanimité à l'Assemblée pour une allocation d'accompagnement

L'Assemblée a adopté mardi à l'unanimité une proposition de loi cosignée, fait rarissime, par la droite et la gauche et créant une allocation journalière de 49 euros limitée à trois semaines qui permet à un proche d'accompagner à domicile une personne en fin de vie.

Ce texte, débattu dans le cadre d'une "niche" (séance réservée à un groupe) UMP, reprend une des mesures-phares de la mission d'évaluation de la loi Leonetti sur le droit des malades et la fin de vie, dont le rapport a été remis en décembre à François Fillon.

Outre Jean Leonetti (UMP), la mission comprenait les députés Gaëtan Gorce (PS), ancien président de la commission sur la fin de vie, Michel Vaxès (PCF) et Olivier Jardé (Nouveau Centre), tous quatre cosignataires du texte examiné mardi.

"Je voudrais vous exprimer ma gratitude. Je crois que le Parlement et l'ensemble de la politique française sont honorés", a déclaré la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, à l'issue du vote.

"C'est un texte de civilisation, qui veut resituer l'homme dans son parcours de dignité. Notre société a décidé d'ignorer la mort et, en ignorant la mort, elle ignore la vie. Un certain nombre d'entre nous prendront ce congé d'accompagnement. Je remarque qu'il y a bien peu de nos compagnons qui sont là au moment du grand départ. Je les invite aussi, à faire ce chemin", a-t-elle ajouté sous les applaudissements.

Libération 17 février 2009

Répartition des profits des entreprises: Parisot ne suit pas Sarkozy

Pour la présidente du Medef, les profits des entreprises doivent être divisés en deux: entre «les dividendes et l'auto-financement». Pas en trois selon la règle évoquée par le Président lors de sa dernière prestation télé.

Désaccord sur l'utilisation des bénéfices. La présidente du Medef, Laurence Parisot, a indiqué ce matin que les profits des entreprises se divisaient en deux: entre «*les dividendes et l'auto-financement*». Pas en trois, selon la règle énoncée par Nicolas Sarkozy lors de sa dernière intervention télévisée en date.

Dans de nombreuses entreprises, les syndicats, qui ont débuté les négociations salariales annuelles, réclament – sans illusions toutefois – d'appliquer la «*règle*» énoncée par le Président : un tiers des bénéfices versés aux salariés en plus de leur salaire, un tiers aux actionnaires, un tiers réinvesti. Pas du tout, répond la patronne des patrons. «*Les profits distribuables se décomposent en deux : en dividendes qui doivent être versés à l'actionnaire, et en auto-financement qui sert soit à l'investissement, soit pour renforcer les fonds propres*», a souligné Laurence Parisot.

Selon Parisot, «*seul l'actionnaire peut décider du montant des dividendes*» car cela relève de son «*droit de propriété*», a-t-elle ajouté, sous-entendant qu'il n'était ni du ressort de l'Etat, ni des syndicats d'en décider. L'exemple de Total est venu confirmer cette réalité. Avec ses bénéfices records, le groupe pétrolier a fait le choix d'augmenter les dividendes (part reversée aux actionnaires) de 10%.

Pour autant, selon la présidente du Medef, les entreprises françaises «*n'ont pas à rougir de la part de valeur ajoutée consacrée à la rémunération du travail*». Et de détailler: en 2007, «*72 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires*», «*672 milliards à la masse salariale*» et «*147 milliards ont servi à l'auto-financement*» des entreprises.

Ouest-France 18 février 2009

Un mini-sommet pour réduire la fracture sociale

Le président de la République fera une «*déclaration*», ce soir, à la télévision, peu après 20 h, au sortir de sa réunion avec les partenaires sociaux.

La tenue de ce sommet avait été annoncée par Nicolas Sarkozy, le 5 février. Il réunira autour du Président et de François Fillon, cinq membres du gouvernement et huit organisations patronales et syndicales.

Au cours de cette réunion, Nicolas Sarkozy devrait, explique son entourage, exposer les « mesures de justice » qu'il entend prendre pour répondre aux inquiétudes des salariés touchés par la crise économique.

Des mesures directement puisées dans les « pistes » avancées le 5 février. Mesures en principe financées par les intérêts des prêts que l'État accorde aux banques en difficulté (21 milliards, en deux tranches successives).

Mais attention, pas question de dépenses somptuaires : Éric Woerth, le ministre du Budget, a préparé le terrain hier, pronostiquant, dans une interview à *Capital*, un déficit public à 4,4 % du Produit intérieur brut, une explosion du déficit budgétaire et un trou sans fond dans les finances de la Sécu. Un avertissement qui s'adresse aussi bien aux syndicats qu'à son employeur.

Rien n'est encore tranché

« Les mesures, croit savoir un conseiller du Président, concerneront les plus démunis et les classes moyennes, légèrement au-dessus du Smic. »

Le montant de l'enveloppe ? Mathématiquement, les intérêts de la première tranche d'aide (10,5 milliards) accordée aux banques représenteraient environ 800 millions en année pleine. Il faudra sans doute aller plus loin pour désamorcer le mécontentement.

Pour l'exécutif, l'effort doit porter sur le chômage partiel, l'indemnisation des précaires... Et sur un soutien au pouvoir d'achat des classes moyennes « basses », inquiètes pour l'avenir (*lire ci-dessous*). Un soutien passant nécessairement par des mesures fiscales.

Alors, suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu ? Suppression du deuxième tiers provisionnel pour les ménages les plus modestes, primes à ceux effectuant des CDD de plus de quatre mois ?

Augmentation des allocations familiales, amélioration du chômage partiel, chèques emploi-service payés par l'État pour les personnes âgées ou les mères de famille seules figureraient également parmi les pistes à l'étude.

Quant à l'idée évoquée par le Président de partager les profits des entreprises en trois (salariés, actionnaires, investissements), la présidente du Medef lui a tordu le cou par avance, hier. « Les profits des entreprises, explique-t-elle, se divisent en deux, pas en trois : il y a les dividendes et l'autofinancement. » Elle a également insisté sur le fait qu'une augmentation « excessive » du Smic serait fatale à bon nombre de PME. À bon entendeur...

Les échos 18 février 2009

Partage du profit : 5,5 % vont aux salariés, selon l'Insee

En 2007, 52 % des profits ont été réinvestis dans les entreprises et 42 % distribués en dividendes, vient de calculer l'Insee. Les salariés, via l'intéressement et la participation, ont obtenu 5,5 % de l'excédent brut d'exploitation après impôt sur les sociétés.

La répartition des profits des sociétés financières et non-financières

En % de l'excédent brut d'exploitation (EBE)*, en 2007



* Après paiement de l'IS mais avant versement de l'intéressement et de la participation

• Les Echos • / Sources : Insee, Comptabilité nationale

En évoquant, le 5 février, lors de son intervention télévisée, la règle des trois tiers (investissements, actionnaires, salariés) en matière de partage du profit, Nicolas Sarkozy a fait ressortir les calechettes et les manuels de comptabilité. Hier, la présidente du Medef, Laurence Parisot, a jugé qu'il y avait « *une confusion intellectuelle* » sur la notion même de partage des profits. « *Le profit distribuable se répartit en deux : les dividendes et l'autofinancement. Il n'a donc pas à être divisé en trois. Cela touche à un principe essentiel : le droit de propriété* », a-t-elle expliqué. Et de rappeler les chiffres 2007 : 672 milliards d'euros pour la rémunération des salariés, 72 milliards d'euros de dividendes distribués aux actionnaires et 147 milliards d'euros consacrés à l'autofinancement (c'est-à-dire à l'investissement) des entreprises. Des chiffres issus de la comptabilité nationale et qui agrègent sociétés financières et non financières.

15,6 milliards

Aux dividendes distribués, il convient d'ajouter, en réalité, les « *revenus de la propriété attribués aux assurés* », indique l'Insee. Ceux-ci correspondent « *essentiellement à la rémunération des encours déposés sur des contrats d'assurance-vie* ». Ce sont les dividendes que les entreprises versent indirectement aux actionnaires, via, par exemple, les OPCVM. Ils totalisaient 44,8 milliards d'euros en 2007. Au total, les dividendes distribués se montent donc à près de 120 milliards d'euros, comptabilise l'Insee.

Du côté des salariés, l'institut statistique évalue l'intéressement et la participation à 15,6 milliards d'euros en 2007, à déduire des 672 milliards de rémunérations perçues. Au final, les salariés ont ainsi reçu en 2007, sous forme d'intéressement et de participation, 5,5 % du profit (compté, selon l'Insee, comme l'excédent brut d'exploitation, diminué du paiement de l'impôt sur les sociétés). Les actionnaires ont perçu, eux, 42 % des profits, tandis que 51,8 % sont allés constituer de l'épargne dans les comptes des entreprises. Le solde (0,7 %) correspond à un reliquat d'« *opérations non réparties* ».

Les négociations sur les retraites complémentaires piétinent

Le cœur n'y était pas vraiment, hier, pour la troisième séance de négociations sur l'avenir des régimes de retraite complémentaire Arrco et Agirc. Les partenaires sociaux se réunissaient pour aborder la question des droits familiaux et conjugaux, qui permettent de majorer les pensions pour les assurés ayant élevé des enfants et prévoient des réversions pour les veufs et veuves. Ils représentent environ 20 % du montant des retraites complémentaires. Mais aucune piste d'accord n'a été trouvée.

Les majorations de pension pour enfants ne sont pas les mêmes à l'Arrco (pour tous les salariés) et à l'Agirc (pour les seuls cadres). Une piste exposée hier par le Medef serait de les harmoniser, à la baisse, afin de réaliser des économies. Alors que les régimes de retraite complémentaires vont basculer dans le déficit dès cette année, plus tôt que prévu en raison de la crise, les partenaires sociaux sont tous convaincus qu'il faut trouver des solutions pour assurer leur équilibre à long terme. Mais les syndicats jugent inutile de régler la question des droits familiaux sans aborder les trois critères sur lesquels on peut jouer pour modifier l'équilibre des régimes : le niveau des cotisations, celui de leur rendement (et donc le niveau des pensions) et l'âge de départ à la retraite. « *Tant qu'on n'a pas résolu le problème du rendement, il n'est pas acceptable de grignoter sur les droits familiaux* », estime Danièle Karniewicz (CGC). « *Nous réclamons toujours une hausse des cotisations*, déclare Eric Aubin (CGT). *Une hausse d'un point suffirait pour assurer l'équilibre des régimes jusqu'en 2019.* »

Puiser dans les réserves

Le Medef n'a pas exclu cette solution... mais à condition d'aborder aussi la question de l'âge du départ à la retraite. Ce que les syndicats de salariés refusent. « *On sera ferme* », prévient Jean-Louis Malys (CFDT). « *La question de l'âge de la retraite relève de la loi, pas des partenaires sociaux* », rappelle Bernard Devy (FO).

Pour faire face à la crise, les confédérations proposent de puiser dans les réserves accumulées par l'Arrco et l'Agirc. « *Ce ne serait pas scandaleux pour faire face à une situation ponctuelle* », juge Bernard Devy. Quoi qu'il arrive, les partenaires sociaux devront s'entendre au moins sur un point d'ici au 31 mars. A cette date expirera l'accord sur l'AGFF, un mécanisme qui permet de financer, pour les régimes complémentaires, le coût de la retraite à 60 ans sans pénalité.

Elise recycle le papier pour protéger l'environnement

La société qui récupère le papier dans les entreprises pour le trier et le faire recycler n'emploie que d'ex-chômeurs et des handicapés. Elle se dote d'une nouvelle structure pour faire face au développement de la demande.

Elise (Entreprise locale d'initiatives au service de l'environnement), créée en 1997, a collecté en 2008 plus de 8.000 tonnes de papier (en hausse de 17 %) dans les 138.000 corbeilles qu'elle a déposées en entreprises et réalisé un chiffre d'affaires de plus de 3 millions d'euros avec 84 salariés. En 1990, dans l'agence de publicité qu'il avait créée, son fondateur, Bruno Meura, avait été frappé de la quantité de papier gaspillé. Il a alors mis en place avec ses collaborateurs un petit circuit de récupération : « *Nous portions nous-mêmes le papier à une entreprise de recyclage.* » Après avoir vendu son agence en 1992, il n'aura de cesse que de créer une entreprise en ce sens, car « *il manquait dans notre circuit amateur les bras pour transporter le papier* ». Après avoir testé son concept, avec l'aide de la ville de Lille et de la DDE, il crée l'entreprise sous forme associative.

Les entreprises paient ce service en fonction de la quantité de papier collecté. « *Chaque entreprise étant responsable de ses déchets, cela leur revient moins cher que le transport et la taxe d'élimination à régler à l'usine d'incinération, si elle ne passe pas par nous* », affirme Bruno Meura.

Cette collecte est moins polluante que l'enfouissement ou l'incinération : produire du papier à partir de vieux papiers consomme 200 fois moins d'eau, sept fois moins d'énergie qu'avec du bois et, surtout, moins d'arbres. De plus, cela crée cinq emplois, quand l'élimination du même volume ne fait travailler qu'une personne. Enfin, cela réduit les rejets de CO2.

Après des débuts très artisanaux à Lille, Elise s'est peu à peu professionnalisée et a essaimé à Douai, Paris et Cambrai, totalisant aujourd'hui 17 camionnettes. L'entreprise d'insertion embauche des chômeurs pour collecter le papier et des handicapés pour le trier. Elle s'est informatisée pour rationaliser les plannings de tournée - un casse-tête quand les quantités varient de 200 kilogrammes à 1 tonne pour la même société d'une semaine à l'autre -, assurer la traçabilité des collectes et gérer les bennes déposées et ramassées par les recycleurs. Elise assure aussi la destruction de documents sensibles ou confidentiels. Pour remplir les camionnettes au mieux, elle collecte depuis peu plastiques souples, canettes de boisson, cartouches d'encre, piles, déchets d'équipements électriques et électroniques et déchets sensibles.

Pour répondre aux sollicitations venues de toute la France, Bruno Meura est en train de créer une structure, Amélie (Assurer le maintien d'emplois locaux par des initiatives dans l'environnement). Alors que la chute des cours des vieux papiers a réduit son chiffre d'affaires de 10 % l'année dernière, l'entreprise va sans doute différer le doublement de son site lillois, mais elle espère conquérir les administrations dès cette année.

La fusion d'Italcementi avec Ciments Français fait des remous

Les modalités financières de l'absorption par la maison mère italienne de sa filiale à 82 % sont jugées inéquitables pour les actionnaires minoritaires du groupe français. Certains envisagent de faire intervenir Colette Neuville.

Fusionner, oui, mais pas à n'importe quel prix. Telle a été en substance la position du marché, qui a réagi très négativement hier à la décision d'Italcementi d'absorber sa filiale Ciments Français en faisant baisser de 11,97 % le cours de Bourse de ce dernier, à 58,40 euros. Pourtant, fusionner les deux entités pour simplifier les structures était dans l'air depuis des années et l'idée est reconnue pertinente, le groupe italien de matériaux de construction détenant 82 % du français. D'autant que « *les difficultés financières d'Italcementi SpA, qui a perdu 6 points de part de marché en Italie depuis 1995, et l'échec de la cession de la Turquie ont accru l'urgence de faire remonter le cash-flow de la filiale* », décrypte dans une note le CM-CIC.

Mais les modalités financières sont condamnées. Italcementi exclut une offre publique d'achat en numéraire et propose d'échanger 8,25 titres Italcementi pour une action ordinaire Ciments Français. L'offre a été unanimement jugée inéquitable pour les actionnaires minoritaires du français, car « *elle valorise chaque action Ciments Français à 64,10 euros, légèrement en dessous du dernier cours coté [66,30 euros]* », précise Arnaud Lehmann chez Credit Suisse, dans une note qui rappelle que le cours était monté jusqu'à 179 euros en juin 2007 et que le prix offert ne correspond qu'à un multiple de 8,1 fois le résultat net du groupe français prévu pour 2009.

Pour les analystes, valoriser l'action 64,10 euros suppose une marge opérationnelle (Ebitda) très inférieure au potentiel du groupe à long terme et « *une valorisation égale au minimum à 83 euros nous semblerait plus équitable* », estime le CM-CIC. Ce qui correspondrait à l'hypothèse d'une marge opérationnelle égale à 25 % du chiffre d'affaires. « *Ce n'est pas la parité d'échange en tant que telle qui pose problème (elle se vérifie sur le moyen terme, puisqu'elle ressort entre 8 et 8,5 sur les dix-huit derniers mois) : le problème est la faiblesse actuelle du cours d'Italcementi et le principe d'indemniser les porteurs avec des titres qui présentent un profil de risque moins favorable que Ciments Français* », conclut Jean-Christophe Lefèvre-Moulenq chez CM-CIC.

Les minoritaires en action

Les minoritaires, parmi lesquels figurent des institutionnels comme les fonds de Richelieu Finance, Franklin Mutual, ou encore SGAM, devraient donner de la voix et certains envisageaient hier de recourir à Colette Neuville, présidente de l'Association de défense des actionnaires minoritaires (Adam), pour représenter leurs intérêts. Ils ont quelques armes même si le résultat de l'assemblée générale (AG), qui doit voter la fusion à la majorité des deux tiers, semble couru d'avance, Italcementi contrôlant 82 % des voix. En théorie, ils peuvent tenter une action en responsabilité contre le conseil d'administration ou encore une action en annulation de la décision de l'assemblée générale et demander un vote de l'AG sans les voix d'Italcementi. Mais, avant même cela, ils peuvent espérer infléchir l'expert indépendant (en l'occurrence le cabinet Associés en Finance) et le commissaire à la fusion, chargés de valider la valorisation de Ciments Français effectuée par Italcementi, et les amener à relever le prix.

France Soir 18 février 2009

Sommet social - "Le front syndical ne lâchera pas", Jean-Claude Mailly

Le secrétaire général de FO demande des décisions rapides et d'application immédiate, axées sur les salaires.

« Déterminé mais sceptique », le secrétaire général de Force ouvrière se rend aujourd'hui au rendez-vous élyséen sans illusions. Reçu la semaine dernière par les ministres concernés, il a senti une écoute concernant le chômage partiel, mais obtenu des réponses négatives sur les salaires. Il se prépare déjà à discuter lundi des modalités du mouvement du 19 mars.

FRANCE-SOIR. La priorité du gouvernement est l'emploi, celle du patronat est la fiscalité, et les syndicats eux-mêmes ne semblent pas sur la même longueur d'onde, la CFDT insistant sur la formation, FO et la CGT sur le smic. Sur quoi le sommet peut-il aboutir ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. Tous les syndicats restent ancrés à la position commune adoptée le 5 janvier et à ses thèmes : emploi, pouvoir d'achat, service public. Après il est logique que chaque organisation mette tel ou tel thème en avant, mais nous sommes d'accord sur l'essentiel, comme la nécessité d'orienter le plan de relance vers la consommation, et non plus sur l'investissement, et le gel des suppressions d'emplois dans la fonction publique.

Vous allez plus loin sur les salaires et les minima sociaux...

Nous demandons une augmentation du smic au 1er mars et l'augmentation des minima inférieurs au smic ; l'obligation de renégocier les salaires dans le privé, avec des aides patronales conditionnées à la conclusion d'accords ; la réouverture des négociations salariales dans le secteur public, et une vraie prime transport de 360 euros par an. Pour les demandeurs d'emploi seniors, nous demandons le rétablissement de « l'équivalent retraite », supprimé le 1er janvier, pour les chômeurs de moins de 60 ans ayant cotisé 160 trimestres (40 ans). Pour les jeunes de moins de 25 ans qui ont terminé leurs études mais se retrouvent inscrits au pôle emploi, nous demandons une allocation d'insertion.

Et pour l'emploi ?

Nous voulons porter l'indemnisation du chômage partiel à 80 % net, primes comprises, ce qui fait une grosse différence. Nous sommes d'accord pour aller au-delà des 800 heures de chômage partiel, mais avec un contrôle strict, et accompagné d'une formation. Il est également indispensable d'exercer un contrôle accru sur le licenciement. Enfin nous exigeons des dispositions légales pour rendre obligatoire le fait d'associer et aides aux entreprises et contreparties. Ça a été fait au coup par coup, comme dans l'automobile, mais ça ne suffit pas, il faut une loi.

Hormis sur les questions du chômage partiel ou de l'insertion des jeunes, vous risquez de vous heurter à des fins de non-recevoir. Dans quel état d'esprit êtes-vous ?

Déterminé, mais sceptique. Les ministres apparaissent plus à l'écoute et ouverts sur la question du chômage partiel et technique que sur celle des salaires. Quand on parle du smic, y a plus personne, on nous dit que c'est contraire à l'emploi. Et leur proposition de supprimer le deuxième tiers ne nous satisfait pas. Ça ne reviendrait qu'à une centaine d'euros, ce qui est modeste, pour quelques contribuables. Si on est au-dessus de la tranche, rien, si on est en dessous, rien non plus. Plus généralement, il faut arrêter d'affaiblir l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement semble donner des gages de bonne volonté à la CFDT sur le fonds d'investissement social, vous craignez de voir le front syndical rompre ?

Ils peuvent essayer. La formation on en parle aussi, même si on ne peut pas tout miser dessus. Il faut bien un emploi à la fin. Mais tout se tient. Le front a tenu jusqu'à présent, je ne vois pas pourquoi il lâcherait à présent. Nous nous retrouverons lundi pour parler des modalités du 19 mars.

Nouvel Observateur 18 février 2009

Guadeloupe: un syndicaliste tué, trois policiers blessés

La deuxième nuit de violences en Guadeloupe s'est soldée par la mort d'un syndicaliste d'une cinquantaine d'années, tué par balle dans la nuit de mardi à mercredi en Guadeloupe, a-t-on appris auprès du préfet de Guadeloupe, Nicolas Desforges, qui a précisé que trois policiers ont également été blessés. Face à une situation de plus en plus tendue, la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie a annoncé qu'elle organiserait désormais quotidiennement une réunion sur la sécurité en Guadeloupe.

Jacques Bino, agent des impôts et syndicaliste de la CGTG, a été touché au thorax par un tir mortel en provenance d'un barrage tenu par des jeunes, ou provenant des immeubles de la cité Henri-IV à Pointe-à-Pitre, a précisé M. Desforges à l'Associated Press. M. Bino rentrait en voiture d'un meeting, selon les déclarations de son passager, qui a lui aussi été blessé. Il a expliqué qu'ils avaient été victimes de plusieurs tirs en provenance du barrage de jeunes ou de la cité voisine.

Les secours ont été appelés vers minuit pour un "homme blessé", mais pompiers et policiers n'ont pas pu se rendre sur les lieux, car ils ont essuyé des tirs de fusil de chasse, a expliqué le préfet. L'un des policiers a été blessé à l'oeil à cette occasion.

Vers 2h50, lorsque les secours ont pu enfin atteindre la victime, celle-ci était morte.

"Cet homme n'a pas été tué lors d'un affrontement avec les forces de l'ordre", a souligné le préfet, qui a dénoncé des "violences urbaines graves". "Des auditions sont en cours actuellement" pour élucider les conditions précises de la mort de Jacques Bino, a-t-il ajouté.

Selon M. Desforges, le collectif LKP (Liyannaj kont pwofitasyon, Ensemble contre la surexploitation) procède aussi à des barrages routiers, mais "la nuit, on a affaire à un public un peu différent", de jeunes distincts du LKP. "Nous faisons face à deux publics différents", a répété le préfet, qui indiqua qu'en fin de nuit (fin de matinée en métropole), "les choses reviennent progressivement au calme". "Mais à l'évidence des barrages seront réorganisés aujourd'hui", a-t-il prédit.

Le bilan fait également état de trois policiers blessés, puisqu'outre le policier touché lors de l'intervention dans la cité Henri-IV, deux autres policiers ont été touchés au cours de la nuit par des cartouches de fusils de chasse à Pointe-à-Pitre.

Le leader du LKP Elie Domota a estimé mercredi que le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer Yves Jégo et le préfet de région portaient "l'entière responsabilité" des violences de la nuit. "Je crois que tout a démarré (mardi) lorsque les gendarmes sont venus tabasser les manifestants en les insultant avec des propos racistes. Donc je crois que le préfet de région et puis M. Jégo portent l'entière responsabilité de ce qui se passe aujourd'hui", a-t-il déclaré sur RTL.

Réclamant "une trêve dans ces violences", M. Jégo a demandé à la sortie du conseil des ministres "que le dialogue reprenne" rapidement sur l'île, que "toutes les autorités politiques, mais aussi du collectif appellent à ce qu'il y ait cette trêve, appellent à ce que les gens se mettent autour d'une table dans les délais les plus brefs".

Un appel au calme également lancé par le porte-parole du gouvernement Luc Chatel et M. Domota. "Nous avons toujours dit, singulièrement aux jeunes, de ne ni mettre leur vie en danger, ni celle de quiconque, et de rentrer chez eux, et de toujours continuer à manifester dans le calme tel que nous le faisons depuis maintenant un mois", a dit ce dernier.

Devant la recrudescence des violences, la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie a annoncé mercredi qu'elle tiendrait à 16h une réunion consacrée à "la sécurité publique aux Antilles". Cette réunion, qui sera désormais quotidienne, se déroulera ce mercredi en présence d'Yves Jégo, du directeur général de la police nationale Frédéric Péchenard, du directeur général de la gendarmerie nationale, le général Roland Gilles, et du directeur central de la Sécurité publique Eric Le Douaron, précise Beauvau. AP

Liaisons sociales 20 février 2009

Les mesures anticrise issues du sommet social

Lors du sommet social du 18 février, à l'Élysée, avec les partenaires sociaux, Nicolas Sarkozy a annoncé une batterie de mesures provisoires, destinées à venir en aide aux « victimes de la crise », et dont le coût total pour l'État atteindrait 2,6 milliards d' € : prime forfaitaire de 500 € pour les chômeurs non indemnisés, formation renforcée, création d'un fonds d'investissement social, etc. « Nous allons créer avec les partenaires sociaux un comité d'évaluation et de suivi de la crise et des politiques économiques et sociales qui sont mises en œuvre pour lutter contre celle-ci. J'en présiderai la première réunion », a annoncé le chef de l'État. Excluant toute augmentation « massive » du smic, Nicolas Sarkozy n'a pas convaincu les partenaires sociaux.

Mesures en faveur des salariés et des jeunes

Outre les mesures en faveur des ménages les plus modestes, le président de la République a annoncé un éventail de mesures destinées aux salariés et aux jeunes.

- Concernant les salariés en chômage partiel, Nicolas Sarkozy souhaite encourager « les branches et les entreprises, par voie de conventions ad hoc avec l'État, à aller au-delà des taux conventionnels de prise en charge, pour porter l'indemnisation à 75 % du salaire brut ».

Christine Lagarde, ministre de l'Économie, et Laurent Wauquiez, secrétaire d'État à l'emploi, sont chargés d'engager des discussions avec l'Unedic pour répartir ce surcoût entre l'entreprise, l'État et l'assurance chômage. Par ailleurs, la formation professionnelle sera mobilisée pour prévenir ou accompagner le chômage partiel. Enfin, les banques sont invitées à moduler les échéances des emprunts immobiliers pour les salariés au chômage partiel.

- Concernant les « salariés précaires », « ceux que la crise fragilise le plus sur le marché du travail », l'État s'engage, pour les 12 prochains mois, à verser une prime exceptionnelle de 500 € aux salariés € qui deviendront demandeurs d'emploi à compter du 1er avril prochain (ou du 1er mai, en fonction de la date d'entrée de la nouvelle convention assurance chômage) et qui n'ont travaillé que deux à quatre mois sur les 28 derniers mois, donc pas assez pour bénéficier de l'assurance chômage.

- S'agissant des jeunes, Nicolas Sarkozy demande à Martin Hirsch, haut-commissaire à la Jeunesse, d'installer une commission de concertation pour favoriser l'autonomie des jeunes, afin de lui remettre des propositions à l'été. Le chef de l'État lui demande également, ainsi qu'à Laurent Wauquiez, de :

- développer des efforts de formation ciblés sur les jeunes sans qualification, en mobilisant le futur Fonds de sécurisation des parcours professionnels créé par l'ANI sur la formation professionnelle du 7 janvier 2009 ;
- multiplier les formations en alternance, en particulier le contrat de professionnalisation ;
- demander à Pôle emploi de renforcer son suivi des jeunes et de prévoir à leur intention une offre de services spécifiques, avec de nouvelles aides pour la recherche d'emploi ;
- demander aux entreprises bénéficiant des crédits du plan de relance de former et de recruter des jeunes.

Fonds d'investissement social

Doté de 2,5 à 3 milliards d' €, un « fonds d'investissement social » va être créé pour deux ans, pour coordonner les efforts en matière d'emploi et de formation professionnelle. Ce fonds, dont l'État « est prêt » à financer la moitié, sera animé par une cellule de veille, composée des ministres concernés et des partenaires sociaux. Concrètement, ce fonds sera utilisé pour financer les mesures en faveur des salariés et des jeunes, mais aussi celles destinées au renforcement de l'accompagnement des salariés licenciés économiques (le contrat de transition professionnelle et la convention de reclassement personnalisé), à la formation et l'indemnisation des chômeurs suivant des formations longues, à l'appui aux démarches de GPEC, au soutien à la création d'emploi, à la formation des salariés peu qualifiés et à la mise en place de la préparation opérationnelle à l'emploi, prévue par l'ANI sur la formation.

Mesures visant les entreprises

Dans les entreprises de 50 salariés ou plus, les aides publiques directes (État, collectivités territoriales et Union européenne) feront l'objet d'une information et d'une consultation obligatoire du CE dès leur attribution. Pour mettre en œuvre cette mesure, Brice Hortefeux, ministre du Travail, est chargé de préparer un décret en Conseil d'État d'ici la fin mars.

Par ailleurs, Nicolas Sarkozy a demandé que lorsqu'une entreprise met en œuvre un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) d'ampleur ou recourt massivement au chômage partiel, les dirigeants mandataires sociaux de cette entreprise renoncent à leur bonus, c'est-à-dire la part variable de leur rémunération. Christine Lagarde et Brice Hortefeux doivent proposer un mode opératoire d'ici la fin de la semaine prochaine.

Enfin, le chef de l'État va demander à Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'Insee, de lancer « une mission d'analyse et de concertation de deux mois, qui associera les partenaires sociaux, afin de mettre dans le débat public un état des lieux documenté de l'évolution du partage de la valeur ajoutée dans notre pays, aussi bien dans le secteur privé que dans les entreprises publiques ». Sur ces bases, le président de la République souhaite que les partenaires sociaux engagent des discussions sur cette question ainsi que sur le partage du profit. « Sinon, l'État prendra ses responsabilités », a-t-il prévenu.

Agenda social 2009

Nicolas Sarkozy demande au Premier ministre de confirmer aux partenaires sociaux l'agenda social 2009, qui comprendra trois séries de thèmes de négociation ou de concertation :

- au 1er semestre, les retraites complémentaires Agirc-Arcco, la médecine du travail et le dialogue social dans les très petites entreprises ;

- au 2e semestre, la gouvernance des entreprises - notamment la place des représentants des salariés au sein de celles-ci et les moyens de mieux associer en amont les organisations syndicales aux opérations de restructurations -, et la modernisation des IRP (institutions représentatives du personnel) ;

- au 3e semestre, l'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes et la modernisation des élections prud'homales.

S'agissant des sujets intéressant la Fonction publique, le président a annoncé qu'ils seront abordés dès la semaine prochaine, à l'occasion de rencontres bilatérales entre les ministres concernés, Éric Woerth, ministre de la Fonction publique, et André Santini, secrétaire d'État à la Fonction publique, et les fédérations de fonctionnaires.

Les échos 19 février 2009

Sarkozy promet 580 millions d'euros pour les DOM

Quelque 280 millions d'euros seront alloués à la mise en place du revenu de solidarité active, et 150 millions pour financer des améliorations à la loi pour le développement de l'outre-mer examinée prochainement par le Sénat. Le chef de l'Etat, qui a reçu ce jeudi des élus d'outre-mer, veut ouvrir des états généraux dans chaque collectivité concernée. Il ira en Guadeloupe "dès le calme revenu".

Après avoir rencontré des élus d'outre-mer à l'Élysée, jeudi en fin d'après-midi, Nicolas Sarkozy a annoncé qu'il se rendrait en Guadeloupe "dès le calme revenu" pour y ouvrir une série d'états généraux. Ces rencontres permettront de débattre "des grands enjeux" dans chacune des collectivités ultra-marines.

Avant d'entrer dans le détail des mesures envisagées, le président est revenu sur l'assassinat de Jacques Bino. "Il est inadmissible qu'un syndicaliste ait été tué. Il s'agit d'un assassinat. Cet acte odieux n'a rien à voir avec la crise sociale", a également déclaré le chef de l'Etat dans une intervention liminaire devant les élus. " Il n'est pas question de tolérer que, dans un Etat de droit comme la France, la vie de nos compatriotes soit mise en danger. Nos compatriotes attendent que l'Etat les protège", a insisté le président.

Pour l'avenir, Nicolas Sarkozy a souhaité que les états généraux abordent les cinq thèmes suivants : "la formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat", les "productions locales" et le "développement endogène", "la gouvernance au sens large", les "chantiers de la relance et les grands projets" et "la rénovation du dialogue social". Selon le calendrier qu'il a détaillé, ces consultations devraient nourrir "avant la fin du mois de mai" la première réunion du nouveau Conseil interministériel de l'outre-mer, qui déboucherait sur l'adoption d'un "vaste plan de modernisation de l'outre-mer".

Effort supplémentaire

D'ici là, une série de propositions seront prises pour améliorer le pouvoir d'achat des populations de Guadeloupe, de Martinique, de la Réunion et de Guyane. Le président a promis un "effort supplémentaire" de l'Etat de 580 millions d'euros à leur profit, dont 280 millions pour la mise en place du revenu de solidarité active (RSA) évoqué jeudi matin sur RTL par le Premier ministre, François Fillon (voir encadré).

Il a ajouté 150 millions d'euros pour financer des "améliorations" à la loi pour le développement de l'outre-mer, qui doit être examinée à partir du 10 mars prochain au Sénat. Parmi les pistes envisagées, il a évoqué l'extension des secteurs visés par les zones franches d'activité et l'extension des exonérations de charges auxquelles elles donnent droit, ainsi qu'un effort fiscal en faveur du logement social.

Sur le pouvoir d'achat et l'emploi, Nicolas Sarkozy a proposé de travailler "à une amélioration des conditions de concurrence", notamment avec la grande distribution "pour obtenir rapidement une baisse des prix" et s'est dit prêt à "remettre complètement à plat le système de fixation des prix des carburants".

Il a par aussi repris la proposition de François Fillon sur une "exonération des charges" sur les augmentations de salaires qu'accorderaient les entreprises à leurs salariés "sous la forme d'une prime".

Sur la gouvernance dans les DOM enfin, le chef de l'Etat s'est enfin déclaré "favorable" à la création d'une collectivité unique par département d'outre-mer, "si c'est le choix des populations".

Un revenu de solidarité activité calculé différemment

Le gouvernement a fait un pas vers la satisfaction des revendications immédiates, en Guadeloupe. Une proposition sera faite qui permettra une augmentation des bas salaires "proche des 200 euros" réclamés par le LKP, a annoncé jeudi matin le Premier ministre François Fillon, sur RTL. "Cette nuit, les médiateurs ont, après de nombreux contacts avec le collectif et avec le patronat (...), réussi à mettre sur pied une proposition que je vais valider dans les prochaines minutes et qui sera soumise au patronat et au collectif (contre l'exploitation LKP), dès le début de la matinée en Guadeloupe". Cette offre, a-t-il ajouté, "permet de s'approcher très près, même si on ne l'atteint pas naturellement", des objectifs financiers, quantifiés que réclame le collectif. "On arrive, avec l'ensemble des dispositifs qui ont été imaginés, à quelque chose qui est proche des 200 euros, mais pour les bas salaires, en utilisant de manière spécifique pour l'Outre-mer le Revenu de solidarité active qui sera anticipé, qui sera calculé différemment et qui permettra, je l'espère, de répondre à la revendication sur la vie chère aux Antilles", a-t-il précisé. Mais pour Vincent Lurel, le président PS du Conseil régional de Guadeloupe a estimé que cette proposition est une redite. "Le collectif [contre l'exploitation LKP] a déjà réagi à ça pour dire qu'il n'y a pas que des travailleurs pauvres et du temps partiel en Guadeloupe", a-t-il déclaré. Pour le Premier ministre en revanche, "la revendication d'augmentation de tous les salaires est incompatible avec l'autre revendication, qui est de lutter contre le chômage aux Antilles".

Heures sup : les exonérations ont coûté 2,8 milliards d'euros en 2008

L'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires est en vigueur depuis octobre 2007. Environ 40% des entreprises en France ont utilisé le dispositif.

Les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires ont coûté près de 2,8 milliards d'euros en 2008, première année pleine de ce dispositif, financé par l'Etat, et créé après l'élection de Nicolas Sarkozy, a indiqué jeudi l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss). En 2008, elles ont représenté 2,791 milliards d'euros, pour un volume de 725 millions d'heures supplémentaires.

L'Etat paye les exonérations en versant à la Sécurité sociale des recettes de taxes (boissons alcoolisées, contribution sociale sur les bénéfiques).

Mesure phare illustrant le slogan "Travailler plus pour gagner plus", les salariés effectuant des heures supplémentaires sont exonérés de cotisations sociales depuis octobre 2007 et les entreprises bénéficient d'une déduction. Les salariés sont non imposables sur ce revenu.

Cela porte le coût annuel total pour l'Etat à 4,4 milliards d'euros "en régime de croisière" selon un récent rapport gouvernemental. Une dépense "démessurée au regard des résultats", selon le PS. L'Acoss ne dispose pas d'éléments de comparaison sur 2007 pour dire si le volume d'heures supplémentaires a augmenté grâce à la loi dite Teps. Le gouvernement estimait que le volume d'heures sup 2008 "se situerait aux alentours de 750 millions". Même chose en 2009. La loi visait à augmenter la durée moyenne de travail.

En 2008, environ 40% des entreprises ont utilisé le dispositif, lancé alors que la France affichait encore un rythme de création d'emplois inédit depuis 2000, mais dont les syndicats demandent plus que jamais l'extinction. Au quatrième trimestre, malgré la crise, la proportion d'entreprises

ayant utilisé le dispositif a été "*relativement stable*", selon l'Acoss, à 39,3% après 41,1% au 3ème trimestre. L'Acoss note toutefois "*une légère baisse dans l'automobile sur le second semestre*", mais "*une légère hausse dans des activités de services comme l'informatique*".

L'Acoss ne connaît pas le nombre de bénéficiaires. Seuls 4 salariés à temps plein sur 10 font des heures supplémentaires au moins une fois par an. Le conseiller social de l'Elysée, Raymond Soubie a affirmé que 4 à 5 millions de salariés bénéficiaient ainsi d'un avantage moyen mensuel de 150 euros. L'Acoss confirme en revanche que 75% des exonérations vont aux salariés (2,103 mds EUR en 2008).

Selon le rapport du gouvernement, "*le revenu fiscal annuel médian des foyers déclarant des heures supplémentaires s'élevait à un peu plus de 18.000 euros*", ce qui fait dire à l'UMP que la réforme profite "*aux plus modestes*".

Côté entreprise, les déductions profitent surtout aux PME de moins de 20 salariés (488 millions d'euros, contre 200 millions aux entreprises de plus de 20 salariés).

Sommet social : Nicolas Sarkozy concentre ses efforts sur les baisses d'impôts

Les mesures sociales et fiscales arrêtées hier représenteront 2,6 milliards d'euros pour les finances publiques. Une prime de 500 euros sera attribuée aux chômeurs ayant travaillé de 2 à 4 mois. Les impôts seront réduits, cette année, pour 6 millions de contribuables.

Le président de la République a soigné les symboles lors du sommet social qui s'est déroulé, hier, en présence des organisations syndicales et patronales. Nicolas Sarkozy a annoncé que l'Etat engagerait 2,6 milliards d'euros de mesures sociales, dont 1,1 milliard consacré à la réduction d'impôt des contribuables les plus modestes. Il a quasiment doublé la facture par rapport au 5 février, où il s'était engagé à y consacrer 1,4 milliard d'euros d'intérêts payés par les banques. Si cette augmentation marque le souci du chef de l'Etat de montrer qu'il ne néglige pas le volet social, face à une opinion très critique sur le plan de relance, il n'était pas question pour autant d'abandonner la priorité donnée à l'investissement plutôt qu'à la consommation. Ainsi, les dépenses de l'Etat annoncées hier ne représentent qu'un dixième du montant du plan de relance annoncé en décembre dernier. Et Nicolas Sarkozy s'est attaché à inscrire ses nouvelles annonces dans la continuité des précédentes. « *Le seul chemin qui vaille, c'est celui de l'effort, non celui de la facilité* », a-t-il déclaré lors de son intervention télévisée, à l'issue du sommet social. Le chef de l'Etat y a réaffirmé son double objectif de défense de l'emploi et de protection des « *victimes de la crise* ». C'est ainsi l'objet de la prime de 500 euros pour les chômeurs ayant seulement travaillé entre 2 et 4 mois. Le résultat est un ensemble de mesures disparates qui seront, pour l'essentiel, immédiates et ponctuelles, dans le but de limiter les critiques des parlementaires de la majorité et de ne pas aggraver la défiance de Bruxelles.

Il n'en a pas moins cherché implicitement à répondre aux critiques sur la part trop belle faite aux hauts revenus par la loi Tépé et le bouclier fiscal, en portant cette fois-ci une attention particulière aux « *plus modestes au sein des classes moyennes* ».

Forte portée symbolique

La mesure emblématique de cette préoccupation est la réduction d'impôt sur le revenu, proposée aux 6 millions de contribuables qui en paient le moins, sous réserve que les parlementaires l'adoptent au sein d'un nouveau collectif budgétaire. Modeste pour faire face à la récession (lire ci-dessous), cette décision a une forte portée symbolique, qui permet au chef de l'Etat de renouer avec une partie de son électorat, situé au bas de l'échelle. Le coût n'est pas anodin pour les finances publiques : avec 1,1 milliard d'euros, la mesure représente, à elle seule, près de la moitié de l'enveloppe budgétaire évoquée hier. En l'étendant à une partie de la deuxième tranche d'imposition, le gouvernement a accepté de faire un geste demandé par la CFDT.

C'est aussi ce souci des bas revenus qui l'a conduit à préférer une majoration de l'allocation de rentrée scolaire à une hausse des allocations familiales sans condition de ressources.

Sur ce point comme sur l'impôt sur le revenu ou les chèques emploi-service universels, financés par l'Etat, le chef de l'Etat a embarrassé les syndicats, très remontés pour obtenir des mesures immédiates, en leur donnant le choix entre plusieurs options. Une façon de les contraindre à s'impliquer et donc, d'une certaine manière, à cautionner sa politique. Ils s'en seraient bien passé, d'autant que Nicolas Sarkozy n'a par exemple ouvert aucune nouvelle porte sur un dossier auquel ils ont pourtant répété leur attachement, celui du conditionnement des aides aux entreprises.

Fonds d'investissement social

Le chef de l'Etat s'est contenté, sur ce point, de réitérer son annonce de janvier, lors de ses vœux aux partenaires sociaux, concernant l'instauration d'une obligation d'informer et de consulter pour avis le comité d'entreprise sur toute aide.

En revanche, il a repris à son compte l'idée de la CFDT de créer un « *fonds d'investissement social* ». Mais là où la centrale de François Chérèque proposait de le doter de 5 à 10 milliards d'euros tirés de la « *suspension* » du bouclier fiscal et de la défiscalisation des heures supplémentaires, Nicolas Sarkozy vise les « *2,5 à 3 milliards d'euros* », dont 1,5 milliard d'euros seraient financés par l'Etat, 800 millions représentant des crédits nouveaux. Il s'agirait, a précisé le président de la République, de « *coordonner les efforts en matière d'emploi et de consolider différentes sources de financement qu'elles viennent de l'Etat ou des partenaires sociaux* », une mission qui reste floue.

Les échos 20 février 2009

Saint-Gobain s'effondre en Bourse après l'annonce d'une augmentation de capital de 1,5 milliard d'euros

Lourdement touché par la crise, le groupe français de matériaux de construction espère notamment réduire son ratio d'endettement sur fonds propres. Il lance aussi un programme de 600 millions d'euros d'économies de coûts supplémentaires. Qui passera notamment par de nouvelles réductions d'effectifs, pour l'instant non chiffrées.

Le groupe français de matériaux de construction et de distribution Saint-Gobain a annoncé qu'il allait procéder à une augmentation de capital et continuer à réduire ses coûts, notamment par des réductions d'effectifs, vendredi dans un communiqué.

Fortement touché par la crise mondiale du secteur de la construction, Saint-Gobain "a décidé de lancer une augmentation de capital, qui s'accompagne d'un large ensemble cohérent de mesures financières, opérationnelles et stratégiques", indique le communiqué. "Cette augmentation de capital - à bons de souscription d'actions, d'un montant de 1,5 milliard et garantie à 100% - vise à renforcer la flexibilité financière du groupe", précise Saint-Gobain.

Pour Saint-Gobain, cette augmentation de capital "permettra de réduire le ratio d'endettement sur fonds propres ainsi que la prime de risque sur le marché des actions, de solidifier sa notation de crédit, et de conforter un accès satisfaisant et durable aux marchés de financement".

1 milliard d'euros d'économies de coûts en 2008 et 2009

En 2009, Saint-Gobain a décidé "d'un programme de 600 millions d'économies de coûts supplémentaires, ce qui portera à 1 milliard d'euros le montant total des économies de coûts réalisées sur 2008 et 2009".

Pour la seule année 2008, "8.000 réductions d'effectifs ont été réalisées au niveau mondial[contre 4.000 annoncées en juillet] et 400 millions d'euros d'économies de coûts ont été dégagées [par rapport à un objectif de 300 millions d'euros]", précise le communiqué. "Il y aura des réductions de personnel en 2009 mais il n'y a pas d'objectif chiffré", a indiqué une porte-parole de Saint-Gobain à l'AFP.

Ces annonces ne plaisent pas aux marchés. Le titre Saint-Gobain dévise ce vendredi matin à la Bourse de Paris.

Le Fonds d'investissement social laisse les partenaires sociaux dubitatifs

Après les annonces du sommet social, les syndicats redoutent que l'Etat ne cherche à s'immiscer dans la gestion des caisses de l'assurance-chômage et de la formation professionnelle. Le Fonds d'investissement social sera « animé par une cellule de veille » composée des partenaires sociaux et des « ministères concernés », a précisé l'Elysée.

C'est un fonds où beaucoup est dans la forme. En annonçant mercredi la création d'un « *Fonds d'investissement social de 2,5 à 3 milliards d'euros* » destiné à former et à soutenir les victimes de la crise, Nicolas Sarkozy a fait, en apparence, un geste fort en direction des chômeurs et des syndicats - à commencer par la CFDT, à l'origine de la proposition. Mais, alors que l'Etat promet de financer lui-même ce dispositif à hauteur de 1,5 milliard d'euros, il n'octroie en fait que 800 millions de crédits nouveaux, qui feront l'objet d'un collectif budgétaire au printemps. Le reste correspond aux 500 millions déjà inscrits dans le volet emploi du plan de relance et à 230 millions retrouvés dans les tiroirs (Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, Fonds social européen). L'apport nouveau de l'Etat est en outre présenté comme un plafond : « *jusqu'à 800 millions d'euros d'abondements supplémentaires* », indique l'Elysée, sans en préciser les conditions.

Nombreux transferts

Tout n'ira pas non plus, loin de là, directement à la formation : entre autres, le fonds servira aussi à financer la prime de 500 euros (pour 117 millions d'euros) promise par l'Etat aux précaires justifiant de deux à quatre mois de travail.

Charge aux partenaires sociaux, leur a expliqué Nicolas Sarkozy, de compléter eux-mêmes l'enveloppe en puisant dans les caisses de l'assurance-chômage et de la formation professionnelle, qu'ils gèrent paritairement. A cet effet, ils devraient mobiliser le « fonds d'urgence » de 200 millions d'euros créé en janvier dans l'accord sur la formation professionnelle. Ce dernier prévoit en outre un fonds de « sécurisation des parcours » de 900 millions d'euros en 2010.

Mercredi, Laurence Parisot a proposé que 400 de ces 900 millions soient mobilisés dès à présent. Avant de sembler faire marche arrière, hier matin, en estimant que « *rien ne nous a été dit sur comment financer ce Fonds d'investissement social* ». L'Unedic sera aussi mise à contribution, puisque le nouveau fonds doit aussi financer les conventions de reclassement personnalisées (CRP). Tous ces éventuels transferts doivent désormais être discutés entre les partenaires sociaux.

« Un bel affichage »

Dans ces conditions, le flou et le scepticisme règnent. François Chérèque (CFDT) demande au gouvernement d'« *aller plus loin* » dans son financement. « *Ce fonds est un bel affichage, mais il n'a de sens que s'il est vraiment alimenté. Pour cela, l'Etat doit revenir sur le bouclier fiscal* », explique Maurad Rabhi, pour la CGT.

Stéphane Lardy (FO) se dit « *dubitatif* » face à un « *grand fourre-tout bâti sur une logique de réaffectation de fonds existant déjà* ». Surtout, il craint que l'Etat ne cherche en réalité, par ce biais, à « *reprendre la main* » sur des sommes jusque-là gérées par les partenaires sociaux, « *comme il a déjà tenté de le faire lors de la négociation sur la formation professionnelle* ».

De fait, le Fonds d'investissement social, précise l'Elysée, sera « *animé par une cellule de veille* » composée des partenaires sociaux... et des « *ministères concernés* » (Travail, Emploi).

L'objectif de ce pilotage concentré de fonds et de dispositifs jusque-là dispersés est, comme l'a souligné hier le Premier ministre, François Fillon, de gagner en efficacité et en « *souplesse* » en se montrant « *innovant* ». La longue liste définie par l'Elysée d'utilisations possibles des sommes versées dans le fonds (financement du chômage partiel, aide à la création d'entreprise, appui à la gestion prévisionnelle des emplois, renforcement des dispositifs d'alternance) laisse en effet une large marge de manœuvre.

Le financement du chômage partiel divise le patronat

Surcoût « partagé ».

En décidant d'améliorer encore l'indemnisation du chômage partiel, Nicolas Sarkozy divise le camp patronal. Le président de la République a parlé d'un surcoût « *partagé* » entre l'Etat, les entreprises et l'assurance-chômage (Unedic). Laurence Parisot est prête à « *envisager quelques mécanismes complémentaires* » de ceux mis en place par l'accord signé en décembre avec les syndicats. Mais, lundi, le conseil exécutif du Medef n'a pas pu trouver de terrain d'entente. D'un côté, la métallurgie (UIMM) prône la mobilisation exclusive des fonds de l'Unedic car l'une de ses branches, l'automobile, souhaite avoir davantage recours au chômage partiel. De l'autre, les services, largement moins concernés par le sujet, s'y refusent catégoriquement, à l'instar de l'UPA (artisans). La CGPME, elle, n'est pas opposée à un financement Unedic, dès lors que celui-ci passe par des conventions « *par branches* », comme l'a évoqué l'Elysée mercredi.

Heures supplémentaires : légère hausse fin 2008, malgré la crise



Il y a un an, le gouvernement prévoyait que la défiscalisation des heures supplémentaires, dispositif phare de la loi travail, emploi, pouvoir d'achat (Tepa), lui coûterait 4 milliards d'euros en exonérations de charges. La facture est finalement plus limitée : 2,79 milliards d'euros pour 725,1 millions d'heures effectuées, selon le bilan 2008 publié, hier, par l'Acoss (qui chapeaute les Urssaf). Compte tenu de l'état des finances publiques et des critiques de l'opposition et des syndicats, qui jugent anachronique de subventionner les heures supplémentaires au moment où les destructions d'emplois se multiplient, ce n'est donc pas, pour le gouvernement, une mauvaise nouvelle.

Plus étonnant est la résistance du nombre d'heures supplémentaires fin 2008. En dépit de l'approfondissement de la crise, une légère hausse a été enregistrée au quatrième trimestre, à 184,8 millions d'heures (+ 0,7 % par rapport au troisième trimestre), pour un montant d'exonérations de 717,5 millions d'euros (+ 1,3 %).

Sous-estimation

L'évolution par secteurs est rendue difficile en raison d'un changement de nomenclature, mais il semble que l'automobile, en dépit de mesures de chômage partiel massives, ait encore enregistré un nombre substantiel d'heures supplémentaires. Sur un an, la hausse globale atteint 23,3 %. Elle n'est toutefois pas régulière, avec une forte hausse au premier trimestre 2008 puis une stabilité.

« *Il faut rester modeste sur l'interprétation des chiffres* », indique-t-on à l'Acoss. Divers facteurs pourraient expliquer la résistance affichée des heures supplémentaires. Peut-être, d'abord, auraient-elles dû davantage progresser en fin d'année. L'absence de données corrigées des variations saisonnières empêche, à ce stade, de confirmer l'hypothèse. Peut-être y a-t-il eu aussi sous-estimation de la part des entreprises qui effectuent des heures supplémentaires dites « structurelles », émanant des entreprises restées aux 39 heures. Les chefs d'entreprise pourraient aussi avoir privilégié les heures supplémentaires de leurs salariés, en sacrifiant d'abord l'intérim et les contrats courts, déjà visibles, eux, dans les chiffres des destructions d'emplois.

Recul de 0,4% des prix en France en janvier

En décembre 2008, les prix avaient déjà cédé 0,2% sur un mois. Sur un an en janvier, ils affichent une progression de 0,7%. "Il faut remonter à septembre 1999 pour trouver une augmentation aussi faible", souligne l'Insee.

La forte accalmie sur le front des prix en France se confirme une nouvelle fois. Selon les chiffres que vient de rendre public l'Insee, l'indice des prix à la consommation a reculé de 0,4% en janvier par rapport au mois précédent. En décembre 2008, il avait déjà cédé 0,2% sur un mois. La baisse de février "est surtout due à celle des prix de l'habillement et chaussures et, dans une moindre mesure, aux autres produits manufacturés, en raison des soldes d'hiver", précise l'institut de statistiques.

En données sur un an, l'inflation s'est limitée à 0,7% en janvier. "Il faut remonter à septembre 1999 pour trouver une augmentation aussi faible", indique l'Insee.